



Monsieur Khaled BENBACHIR Officiel Technique National

Saint-Denis, le 27/02/2024

<u>Objet</u> : Nomination en tant qu'Officiel Technique National (NTO) pour l'activité test de Para-haltérophilie de Paris 2024.

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que vous avez été sélectionné comme Officiel Technique National (NTO) sur l'activité test de Para-haltérophilie de Paris 2024.

Vous trouverez par la présente les modalités pour officier en tant que NTO sur l'activité test, y compris les dates de vos missions ainsi que le montant de l'indemnité forfaitaire qui vous sera allouée. Cette indemnité forfaitaire couvrira vos frais pendant votre période d'intervention.

- Identité : Khaled BENBACHIR
- Nature de l'intervention : Officiel Technique National
- Destinataire de l'opération : Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024.

Mobilisation sur l'activité test de Paris 2024

- Période d'intervention sur l'activité test de Para-haltérophilie Du 11 au 12 mars 2024, soit 2 jours de présence
- Indemnité forfaitaire : 80 € (quatre-vingts euros)

Cette offre est subordonnée au respect des critères suivants, nécessaires à l'exercice d'une mission sur cette activité test de Paris 2024 :

- Un justificatif de votre éligibilité à pouvoir exercer une mission d'Officiel Technique National en France (telle qu'une carte d'identité si vous êtes citoyen de l'Union Européenne, un passeport ou un visa);
- Un justificatif de la détention d'une licence délivrée par la fédération française handisport.





Il est important de noter qu'en tant qu'Officiel Technique National assurant une mission arbitrale, vous serez soumis à la loi n°2006-1294 du 23 octobre 2006 portant diverses dispositions relatives aux arbitres, vous fournirez vos services en toute indépendance et impartialité et ne serez pas un employé de Paris 2024. Vous bénéficierez de la prise en charge de vos frais de transport ainsi que d'une indemnité journalière telles que définies en annexe.

Pour accepter cette offre, nous vous demanderons de bien vouloir envoyer un courriel à l'adresse suivante halterophilie@paris2024.org, avec cette lettre signée et les documents demandés au plus tard le dimanche 2 mars 2024.

Vous trouverez en annexe de ce courrier :

- Annexe 1 en pièce jointe : La politique liée à la prise en charge du transport ;
- Annexe 2 : Les conditions de modification du titre de transport ;
- Annexe 3 en pièce-jointe : La politique d'indemnité journalière (Per diem), mentionnée ci-dessus ;
- Annexe 4 en pièce jointe : Un tableau Excel « création de compte » à compléter et retourner avec votre RIB ;
- Annexe 5 ci- dessous: La liste des autres documents et informations à transmettre :
 - o Copie de votre licence de la Fédération ;

Nous avons hâte de vous accueillir dans notre équipe et de travailler ensemble sur cette activité test qui nous aidera ensuite à organiser des Jeux inoubliables!

Cordialement,

Jacqueline WHITE Manager Para-haltérophilie

Signature Officiel Technique National:

Date:

28/02/2024

En copie:

- Marine PERGEAUX, Coordinatrice services aux Fédérations internationales et Officiels techniques
- Florine VAN WAMBEKE, Coordinatrice services Para-haltérophilie





ANNEXE 2

Conditions de modification du titre de transport

Dans le cadre la nomination des Officiels Techniques Nationaux pour les Jeux Olympiques et Paralympiques, Paris 2024 prend en charge le transport des Officiels Techniques Nationaux, aux conditions citées dans la politique de voyage des officiels, disponible en annexe 1 de la lettre de mission.

Les billets de voyage seront réservés par Paris 2024, sur la base des informations transmises par les Officiels Techniques Nationaux via le formulaire envoyé, selon la temporalité précisée en annexe 1.

Le billet de voyage réservé par Paris 2024 et envoyé à l'Officiel Technique National est **définitif et ne peut pas être modifié**, sauf pour les situations citées ci-dessous :

- Annulation indépendante de la volonté du NTOs et liée à la compagnie de transport (grève, annulation du billet de voyage) ;
- Motif familial impérieux : maladie, accident ou décès d'un proche ;
- Autre motif grave empêchant la présence de l'Officiel Technique National.

En cas de besoin, la demande doit être effectuée directement par l'Officiel Technique National concerné auprès de l'équipe lui ayant transmis le formulaire à remplir pour son voyage, dans les plus brefs délais afin de permettre la prise en compte de sa demande.

Paris 2024 se réserve le droit de demander tout document permettant de justifier la modification du billet de voyage et de refuser la modification du billet si le motif invoqué ne respecte pas les conditions citées.





